

Général

Save the date : Café REACH&CLP - « L'évaluation des substances sous REACH : procédure, résultats et impact sur les entreprises »

Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg vous invite à son 7^{ème} Café REACH&CLP le Jeudi 22 mai 2014 de 14h à 16h au CRP Henri Tudor à Luxembourg-Kirchberg.

Dans un premier temps, le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg vous informera sur les différentes étapes de la procédure d'évaluation des substances, y compris la possibilité pour les entreprises de participer à ce processus, et sur l'impact immédiat que peuvent avoir, sur les entreprises, les différents résultats issus de l'évaluation. Ensuite, un temps sera réservé pour discuter de vos questions avec l'équipe du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg et les autres participants.

Plus d'informations et inscription sur la [page internet de l'évènement](#).

Forum Luxembourgeois de la Sécurité et de la Santé au Travail



L'édition 2014 du Forum a eu lieu le 27 et 28 mars 2014 à Luxexpo. Cette année, le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg était présent avec son propre stand. Les visiteurs ont pu en apprendre plus sur ses activités mais aussi tester leurs connaissances du règlement

CLP à travers un quiz sur les produits que l'on peut trouver dans les entreprises, les garages ou à la maison. Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg a également présenté une sensibilisation au règlement CLP et son impact en termes de communication liée au risque chimique, notamment via les étiquettes des produits chimiques et les Fiches de Données de Sécurité. La présentation est [disponible ici](#).

Nouvelle version de REACH-IT mise en ligne mi-avril : changements importants pour tous les utilisateurs.

En particulier concernant le moyen de réception des décisions et des autres types de communication provenant de l'ECHA.

Plus d'informations [ici](#).

Base de données de l'ECHA : nouvelles fonctionnalités

La base de données des substances enregistrées a été mise à jour avec les informations de 634 nouveaux dossiers. L'ECHA met régulièrement cette base de données avec les nouvelles informations en provenance des nouveaux dossiers d'enregistrement. Cette fois de nouvelles fonctionnalités ont aussi été publiées : désormais l'Agence indique si un enregistrement est actif ou non.

Le terme « Non actif » signifiant simplement que le déclarant a indiqué à l'ECHA qu'il a cessé la fabrication ou l'importation de sa substance enregistrée. L'ECHA indiquera également la date de la première publication de chaque dossier ainsi que la date à laquelle chaque dossier a été mis à jour. Plus d'informations dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

Save the date : « Substitution of hazardous chemicals - regulation-driven innovation »

Jeudi 26 Juin 2014 de 13h à 18 h00
Chambre de Commerce à L-Kirchberg



Evènement organisé par le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, un service du CRTE (Centre des Ressources des Technologies de l'Environnement), dans le cadre des activités de soutien aux entreprises dans le domaine des législations sur les produits chimiques. Plus d'information [sur la page internet de l'évènement](#).

Retrouvez l'ensemble des évènements à venir en section « [Agenda](#) ».

La newsletter de l'ECHA met l'accent sur la substitution et l'innovation

Le [numéro d'avril de la lettre d'information de l'ECHA](#) est désormais disponible en ligne et met l'accent sur la substitution des substances chimiques et l'innovation. L'ECHA a inclus des études de cas, des interviews (entre autres avec le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg) et des chroniques spéciales sur comment les industries, les autorités et les organisations travaillent fournir des substances chimiques plus sûres et une innovation plus « verte ».

Nouvelles consultations publiques en cours

CLP : [propositions de classification et d'étiquetage harmonisés](#)

| Substances | Début | Echéance | |
|-------------------------|------------|-------------|--------------------------------------|
| Triflumizole | 18/03/2014 | 02/05/2014. | ⇒ plus d'information |
| Phtalate de diisobutyle | 25/03/2014 | 09/05/2014 | ⇒ plus d'information |

REACH : [propositions de restriction](#)

| Substances | Début | Echéance | |
|----------------------------------------------------------|------------|------------|------------------------------------------------------|
| Cadmium et ses composés dans les peintures pour artistes | 19/03/2014 | 19/09/2014 | Premiers commentaires bienvenus avant le 29/05/2014. |
| Fibres d'amiante (chrysolite) | 19/03/2014 | 19/09/2014 | ⇒ plus d'information |

REACH : [propositions d'essais](#) dans le cadre de la procédure d'enregistrement.

| | Début | Echéance | | Début | Echéance | | Début | Echéance |
|-----------------|------------|------------|-----------------|------------|------------|-----------------|------------|------------|
| 24 propositions | 21/03/2014 | 05/05/2014 | 30 propositions | 04/04/2014 | 19/05/2014 | 34 propositions | 15/04/2014 | 30/05/2014 |

L'ECHA a remanié la section web « les produits chimiques dans votre vie »

Cette section explique comment les produits chimiques peuvent être utilisés en toute sécurité dans notre vie quotidienne que ce soit à la maison ou au travail.

Comment puis-je utiliser les produits chimiques de manière sûre?

Comprendre l'étiquette

Trouver des produits plus sûrs

Utiliser les produits chimiques en toute sécurité au travail

Elle donne également un aperçu de l'importance vitale des produits chimiques et répond à un certains nombres d'interrogation des consommateurs.

Pourquoi les produits chimiques sont-ils importants?



Quels sont les produits chimiques préoccupants?



Existe-t-il des produits de remplacement plus sûrs?



Qui est responsable de la sécurité chimique?



Qu'en est-il des essais sur animaux?



Sujets scientifiques brûlants



REACH (enRégistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

Enregistrement

- ❖ Nouvelle section internet et l'outil « Dossier Quality Assistant » désormais disponibles

Une nouvelle version du « Dossier Quality Assistant » est désormais disponible pour aider les déclarants à trouver les éventuelles incohérences de leurs dossiers d'enregistrement. L'outil peut être utilisé pour vérifier les dossiers et l'ensemble des données sur les substances dans IUCLID avant la soumission d'un enregistrement REACH auprès de l'ECHA. Le « Dossier Quality Assistant » a été mis à jour avec de nouveaux points de vérification portant sur des sujets tels que l'identification de la substance, la description de l'utilisation et les liens entre la composition et la classification. Plus d'information [sur notre site internet](#).

Le règlement (CE) N° 440/2008 sur les méthodes d'essai a été adapté au progrès technique

Le [Règlement \(UE\) N° 260/2014 de la Commission](#) a été publié au Journal Officiel. Plus d'information [sur notre site internet](#).

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du CRP Henri Tudor pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2014, CRP Henri Tudor.



❖ Déclarants membres : l'identité de votre substance est-elle affectée par un contrôle de conformité ?

L'ECHA a commencé à envoyer des lettres informatives aux membres de soumissions conjointes dans lequel le déclarant principal, ou tout autre membre, a reçu, suite à un contrôle de conformité, un projet de décision l'identité de la substance. L'objectif est de faire de tous les membres au courant du processus en cours, qui finalement a pu avoir un impact sur l'identification de la substance qui a été convenue lors du forum d'échange d'informations (SIEF). Plus d'information [sur notre site internet](#).

❖ Nanomatériaux : Évaluation de l'exposition et caractérisation des risques des nanomatériaux - les bonnes pratiques pour les déclarants REACH

L'ECHA a publié des recommandations génériques concernant l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques des nanomatériaux au titre du règlement REACH. Ce document sur les bonnes pratiques est basé sur les résultats de la troisième et dernière réunion du GAARN (Group Assessing Already Registered Nanomaterials), qui a eu lieu le 30 Septembre 2013.

L'ECHA rappelle aux déclarants que les dossiers doivent être mis à jour avec de nouvelles études spécifiques aux nanomatériaux dès lors que les connaissances scientifiques progressent. Vous pouvez retrouver le document [ici](#).

❖ QSAR Toolbox de l'OCDE

L'ECHA a publié des exemples afin de promouvoir l'utilisation de la QSAR Toolbox de l'OCDE pour l'échéance 2018. Pour rappel, la QSAR Toolbox est un logiciel qui offre la possibilité de regrouper les substances et de combler les lacunes de données concernant les paramètres de risques. L'objectif est d'augmenter la répétabilité des opérations et la reproductibilité des résultats obtenus avec le modèle QSAR Toolbox de l'OCDE. Pour de plus amples informations vous pouvez consulter la [page web dédiée à la QSAR Toolbox](#).

Evaluation

❖ Seconde mise à jour du CoRAP (Community rolling action plan)

La seconde mise à jour du [Plan d'action continu communautaire](#) pour [2014-2016](#) est maintenant disponible. Il contient 120 substances parmi lesquelles 53 ont été nouvellement allouées et 67 viennent de la [première mise à jour du CoRAP](#) adoptée en 2013. Les Etats Membres vont évaluer ces substances en 2014, 2015 et 2016, dans le cadre de la procédure d'évaluation de REACH. Plus d'information sur [notre site internet](#).

Autorisation

❖ Demande d'autorisation pour les phtalates DBP et DEHP

Le RAC et le SEAC ont discuté sur seize utilisations du DEHP et du DBP provenant de sept demandes d'autorisation. Le RAC a donné son accord sur les projets d'avis concernant quatre utilisations et le SEAC sur les projets d'avis pour deux utilisations. Le RAC et le SEAC discuteront des utilisations restantes du DEHP et du DBP en Juin 2014. Plus d'informations dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

❖ Courbes de référence de dose-réponse pour le trichloroéthylène

Le RAC a progressé concernant le développement d'une relation dose-réponse pour la cancérogénicité du trichloroéthylène. Une fois accepté, le RAC va utiliser ces estimations de risque, non juridiquement contraignantes, pour évaluer les demandes d'autorisation d'une manière prévisible et transparente. Plus d'informations dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

Restrictions

❖ Proposition de restriction pour le plomb contenu dans les articles de consommation

Suite à la présentation par la Suède d'une proposition de restriction visant à réduire l'exposition des enfants au plomb présents dans les articles de consommations pouvant être mis dans la bouche, et l'opinion du RAC de décembre 2013, qui a conclu que les risques d'effets neuro-développementaux existent, le SEAC a adopté son avis définitif sur la proposition. Le SEAC a confirmé son projet d'avis sur le fait que la restriction proposée est justifiée et proportionnée, à condition que la portée et/ou les conditions soient modifiées afin de mieux définir les articles couverts par la proposition. Ayant examiné les commentaires reçus lors de la consultation publique sur le projet d'avis accepté en décembre 2013, le SEAC n'a pas changé son opinion, mais a amélioré la clarté et la cohérence de celle-ci en introduisant un certain nombre de modifications supplémentaires dans la justification de l'opinion. Plus d'informations dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).



❖ L'annexe XVII du Règlement REACH modifiée

L'annexe XVII du règlement REACH a été modifiée par les règlements suivant :

- [règlement \(UE\) N° 301/2014](#) modifie l'entrée 47 de l'annexe XVII du règlement REACH en introduisant les concentrations de Chrome VI à respecter pour la mise sur le marché d'articles en cuir pouvant entrer en contact avec la peau.
- [règlement \(UE\) N° 314/2014](#) prend en compte les substances pour lesquelles il a récemment été convenu d'une classification harmonisée en tant que CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction). Ces restrictions concernent plus particulièrement les substances qui ont été incluses dans la cinquième Adaptation au Progrès Technique (ATP) du règlement CLP ([règlement \(UE\) N° 944/2013](#) du 2 octobre 2013).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que REACH ? »](#)

CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

Le RAC (Comité d'Évaluation des Risques) propose de renforcer le classement du bisphénol A

Le Comité d'Évaluation des Risques (RAC) a adopté un avis concernant le renforcement de la classification et un étiquetage harmonisés existants pour le bisphénol A (BPA) passant de toxique pour la reproduction catégorie 2 à toxique pour la reproduction catégorie 1B en ce qui concerne les effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, ceci dans la lignée de la proposition faite par l'autorité compétente française. Plus d'informations dans la [revue de presse de l'ECHA](#).

Avis scientifiques du RAC sur des classifications et étiquetage harmonisés

Sur base des avis adoptés par le RAC, la Commission Européenne prépare des décisions pour introduction de nouvelles entrées harmonisées à l'annexe VI du règlement CLP. Plus d'informations dans [l'alerte actualité de l'ECHA](#), notamment sur l'utilisation de ces substances et les propositions de classification.

GHS/CLP - brochure disponible en allemand

L'Agence Fédérale de l'Environnement allemande (UBA) a récemment publié un guide sur la mise en œuvre du règlement CLP présenté comme une application du Système Général Harmonisé (GHS). Le guide est principalement destiné aux fournisseurs de substances et de mélanges, mais aussi aux utilisateurs professionnels de produits chimiques et aux consommateurs. Le guide, publié en allemand, est disponible [ici](#).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que le CLP ? »](#)

AGENDA

Cette rubrique est régulièrement actualisée sur notre site internet, vous pouvez la consulter [ici](#).

Manifestations nationales

- 22 mai 2014 REACH&CLP Coffee : « L'évaluation des substances sous REACH : Procédure, Résultats et Impact sur les Entreprises », en anglais, CRP Henri Tudor, L-Kirchberg. Plus d'informations et inscription sur le [site internet de l'évènement](#).
- 26 juin 2014 Séance d'information Betriber an Umwelt : « Substitution of hazardous chemicals - regulation-driven innovation », en anglais, Chambre de Commerce, L-Kirchberg. Plus d'informations [ici](#).
- 18-19 juin 2014 Business Meets Research 2014 : « Business Meets Research 2014 : Manufacturing of the Future: Additive Manufacturing, Robotisation of small lot size production, Environmental sustainability of manufacturing », Luxexpo, 10 Circuit de la Foire Internationale. Plus d'informations [ici](#).

Manifestations internationales

- 28-29 avril 2014 Séminaire sur les demandes d'autorisation, ECHA, Helsinki, Finlande. Plus d'informations [ici](#).
- 29-30 avril 2014 Workshop « Sharing experience on applications for authorisation », ECHA, Helsinki, Finlande. Plus d'informations [ici](#).
- 21 mai 2014 Ninth Stakeholder's day, ECHA, Helsinki, Finlande. Plus d'informations [ici](#).
- 23-24 octobre 2014 Topical Scientific Workshop - Regulatory challenges in Risk Assessment of Nanomatériaux, ECHA, Helsinki, Finlande. Plus d'informations [ici](#).

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du CRP Henri Tudor pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2014, CRP Henri Tudor.

